

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 octobre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 octobre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 54

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Claudine FLEY)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2024_112 : TOURISME / CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN D'UN CHEMINEMENT MULTI PRATIQUE AUTOUR DU LAC DE SAINT-ETIENNE-CANTALÈS, COMMUNE DE LACAPELLE-VIESCAMP

Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET

Le lac de Saint-Etienne-Cantalès, situé sur deux intercommunalités, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, est un site touristique important de notre territoire.

Après une première collaboration entre les deux intercommunalités autour du « Pôle d'Excellence Rurale » du lac de Saint-Etienne-Cantalès en 2011, ayant permis les premiers aménagements de différents sites, le souhait de réaliser un cheminement doux permettant de faire le Tour du Lac a rapidement émergé.

La définition d'un tracé commun ayant été validée en 2021, les deux collectivités se sont engagées à réaliser les aménagements, chacune sur leur territoire respectif, et ont été retenues dans le cadre de l'appel à projets Avenir Montagnes Investissements/Massif Central en décembre 2022.

Le projet vise à finaliser les sections de cheminement doux permettant de faire le Tour du Lac et à développer une valorisation environnementale et patrimoniale des sites traversés.

Il a pour ambition de compléter l'offre touristique du secteur tout en offrant un parcours aménagé aux habitants.

Les études préalables finalisées, la phase de travaux doit débuter à l'automne 2024 concernant la section Lacapelle-Viescamp/Marais du Cassan. Une portion du sentier du Tour du Lac longeant la RD18, il convient de permettre à la CABA d'agir sur l'emprise du domaine public départemental et d'autoriser cette dernière à exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du cheminement multi pratiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et l'entretien d'un cheminement multi pratiques autour du Lac de Saint-Etienne-Cantalès, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.